

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°8 du 08 Octobre 2020

Présents : M. PITIE - M. DAYDE – M. TISSEYRE**Excusés** : M. BOUDET

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

Catégorie U13G**ORGANISATION DES CRITERIUMS**

La commission du Football Animation rappelle que **les organisateurs des critères ou matchs de la catégorie U13G doivent placer les parents et spectateurs en dehors des terrains.**

Seuls les joueurs, les arbitres et les responsables d'équipes sont admis sur les terrains. Parallèlement, **l'arbitrage de la touche est obligatoirement effectué par un joueur remplaçant avec un turn-over toutes les 15 minutes.**

Cette mesure a pour objectif de favoriser l'apprentissage des lois du jeu par les joueurs, de les sensibiliser à l'arbitrage et aux fonctions liées, tout en augmentant le temps de jeu de l'ensemble des joueurs. Les responsables d'équipes veilleront à faire évoluer chaque joueur avec un temps de jeu similaire à leurs coéquipiers.

La connaissance des lois du jeu est une compétence à développer chez le jeune joueur.

F.C. Alaric

La commission félicite le F.C. Alaric pour l'engagement d'une équipe. Cette équipe sera engagée pour la seconde phase.

Journée du 03 octobre 2020

Poule G : Forfait général de l'Olympique Cuxac d'Aude : amende 30 € conformément au règlement en vigueur.

Catégorie U11G

Défi jonglerie

La commission tient à féliciter l'ensemble des responsables d'équipes pour les défis jonglerie. En effet, les défis de jonglerie font partie intégrante des critères U11G.

La constitution des poules des phases suivantes est basée sur la progression des équipes sur ces défis.

Les équipes qui n'effectuent pas ces défis seront placées aux niveaux les plus bas dans les phases suivantes.

Journée du 03 octobre 2020

Poule A : Absence excusée du C.O. Castelnaudary 1 au critérium du samedi 3 octobre

Poule C : Forfait du F.C. Briolet 2 : amende de 15€ conformément au règlement en vigueur.

En vous souhaitant d'agréables plateaux et critères pour ce samedi 10 octobre !

Le Président de la Commission
M. Gérard PITIE



